

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DPAM L Bonds Government Sustainable

(un compartiment de DPAM L, SICAV de droit luxembourgeois)

géré par Degroof Petercam Asset Services

Classe A - ISIN: LU0336683411

Objectifs et politique d'investissement

Objectif

- L'objectif du fonds est de vous offrir, par le biais d'une gestion active du portefeuille, une exposition aux titres de créance émis (ou garantis) par des Etats membres de l'OCDE (en ce compris les collectivités territoriales de ceux-ci) ou certains organismes publics internationaux et sélectionnés sur base de critères liés au développement durable.

Politique d'investissement

- Le fonds investit principalement dans des obligations et/ou d'autres titres de créance, à taux fixe ou flottant, émis(es) (ou garanti(s)) par un Etat membre de l'OCDE (en ce compris ses collectivités territoriales) ou certains organismes publics internationaux et sélectionnés sur base de critères liés au développement durable.

Souscription/Remboursement

- Toute demande de souscription/remboursement de parts peut être introduite chaque jour ouvrable avant 15h00 (heure luxembourgeoise) auprès de l'agent de transfert Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. Pour toute demande introduite auprès d'autres distributeurs, vous pouvez obtenir l'information requise directement auprès de ces derniers.

Types de Parts

- Les parts du fonds sont des parts de distribution, émises sous forme d'actions, donnant droit à un dividende.

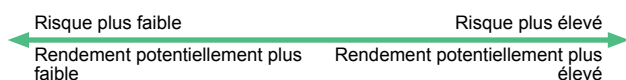
Produits dérivés

- Le compartiment peut, dans les limites définies par la loi, investir dans des produits dérivés listés (options et "futures" notamment) et/ou de gré à gré, tels que, par exemple, des changes à terme ("forwards" et ou "non deliverable forwards"), des "credit default swaps" ou des "interest rate swaps", et ce tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture des risques.

Horizon d'investissement

- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs susceptibles de retirer leur apport dans les 3 ans de leur investissement.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Tout investissement étant par nature risqué, son rendement (performance) est aléatoire. Le profil de risque et de rendement de votre investissement est reflété par un indicateur synthétique qui classe le fonds sur une échelle risque/rendement allant du niveau le plus faible (1) au niveau le plus élevé (7).
- Ce niveau de risque/rendement est calculé sur base des variations de valeur du portefeuille (volatilité) enregistrées au cours des 5 dernières années (ou sur base de simulations produites en fonction d'un indice de référence approprié si le fonds ou la classe existe depuis moins de 5 ans). Il donne une indication du rendement que ce fonds peut générer et du risque auquel votre capital est exposé mais ne signifie pas que le profil de risque/rendement actuellement affiché demeurera inchangé.
- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- Le niveau risque/rendement le plus bas (niveau 1) ne signifie pas que l'investissement est sans risque.
- Le profil de risque/rendement ci-affiché s'explique essentiellement par la présence d'obligations émises par des Etats dans le portefeuille.
- Le capital investi dans ce fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection particulière. Vous pouvez donc perdre tout ou partie du capital investi dans ce fonds.

Certains risques ne sont pas (ou ne sont pas adéquatement) reflétés dans le profil de risque et de rendement affiché. Parmi ces risques, les risques suivants pourraient avoir une incidence importante sur le profil de risque et de rendement du fonds:

- Risque de crédit : il ne peut être exclu que les émetteurs des titres en portefeuille (et/ou les entités garantissant le remboursement de titres en portefeuille) puissent se retrouver (ex. en cas de dégradation de leur situation financière) dans l'incapacité d'honorer tout ou partie de leurs engagements et ne plus être à même, par exemple, de rembourser tout ou partie des actifs détenus (ou, le cas échéant, d'indemniser le fonds en cas de non remboursement par un émetteur).
- Risque de concentration : le portefeuille du fonds est largement composé de titres de créance émis ou garantis par des Etats membres de l'Union Européenne, ce qui peut rendre le portefeuille particulièrement sensible à l'évolution économique de l'Union Européenne. Lesdits titres sont en outre sélectionnés sur base de critères liés au développement durable. L'inclusion de tels critères dans le processus de sélection des investissements réduit encore la gamme d'actifs éligibles et donc le potentiel de diversification du portefeuille.
- Risque d'inflation : les titres de créance sont particulièrement sensibles au risque d'inflation et peuvent subir davantage de dépréciation que d'autres types d'actifs en cas de hausse d'inflation (typiquement, la valeur réelle d'une obligation baisse lorsque le rendement de celle-ci ne compense pas la baisse de pouvoir d'achat due à l'inflation).
- Risques liés aux produits dérivés: les produits dérivés auxquels le fonds peut avoir recours sont susceptibles d'être plus volatils que les instruments sous-jacents sur lesquels ils portent.
- Risque de change : les fluctuations des taux de change peuvent augmenter ou réduire le rendement de votre investissement. Si, par exemple, les actifs du portefeuille sont libellés dans une devise distincte de la devise de référence (devise VNI), le rendement de votre investissement dépendra de l'évolution des devises dans lesquelles sont libellés les actifs du portefeuille par rapport à la devise de référence.

Frais

Les frais d'entrée et de sortie servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds (en ce compris ses coûts de commercialisation et de distribution). Ces frais, ainsi que les frais courants et toute commission de performance éventuelle, réduisent le rendement potentiel de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 2.00%

Frais de sortie Pas applicable.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

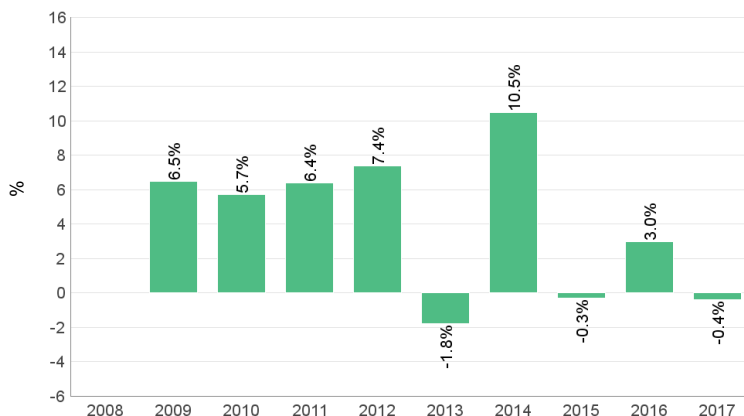
Frais courants 0.66%

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance Pas applicable.

- Les frais d'entrée communiqués sont des montants maximums. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez contacter votre distributeur ou votre conseiller habituel pour qu'il vous communique le montant effectif de ces frais.
- Le montant des frais courants communiqué est calculé sur base des frais comptabilisés sur une période de 12 mois prenant fin le 31 décembre 2017. Ce montant peut varier d'un trimestre à l'autre. Ces frais incluent les frais de transaction pris en charge par le compartiment lorsqu'il souscrit et/ou vend des parts d'un autre fonds.
- Le montant des frais courants communiqué n'inclut ni (i) les frais supportés par le compartiment lorsqu'il effectue des placements autres que souscriptions/ventes de parts de fonds ni, le cas échéant, (ii) la commission de performance.
- Des frais spécifiques peuvent être mis à votre charge en cas de changement de compartiment.
- Pour de plus amples informations sur l'ensemble des frais et leur mode de calcul, veuillez consulter le prospectus.

Performances passées



- Le diagramme ci-joint illustre les performances réalisées par cette classe au cours de la période y indiquée.
- Ces informations donnent une indication, mais ne constituent en aucun cas une garantie, quant aux performances futures.
- Ce compartiment a été créé en 2007. Cette classe a été créée en 2008.
- Ces performances sont calculées en EUR et tiennent compte de tous les frais et commissions mis à charge du compartiment (sans exclusion).

Informations pratiques

- Dépositaire: Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.
- Ce fonds est un compartiment de la SICAV DPAM L (ci-après 'DPAM L' ou le 'fonds'). DPAM L est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières constitué au Grand-Duché de Luxembourg (Etat Membre d'origine de la SICAV), répondant aux exigences de la Directive 2009/65/CE (Directive "UCITS IV") et soumis au contrôle prudentiel de la CSSF.
- Une copie du prospectus, des informations clés pour l'investisseur et du/des dernier(s) rapport(s) périodique(s) (rapport annuel et, le cas échéant, rapport semestriel subséquent) peut être obtenue, sans frais, sur simple demande adressée au siège social de la SICAV. Ces documents (établis en français, néerlandais et anglais) ainsi que de plus amples informations sur ce produit sont par ailleurs disponibles sur le site: <https://funds.degroofpetercam.com> (not. onglets 'Publications' et 'Informations légales / fiscales').
- La valeur de vos parts est publiée sur le site <https://funds.degroofpetercam.com> (onglet 'Fund information') ou sur le site www.fundsquare.net.
- La législation fiscale luxembourgeoise peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.
- La responsabilité de Degroof Petercam Asset Services ne peut être engagée sur base d'informations contenues dans ce document que si ces informations s'avèrent trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus. Il vous est conseillé de lire ce document ainsi que le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV pour pouvoir décider d'investir en connaissance de cause.
- Les parts détenues dans ce compartiment peuvent être échangées contre des parts d'un autre compartiment de DPAM L, et ce conformément aux modalités prévues dans le prospectus (succinctement reprises dans la sous-rubrique 'Souscription / Remboursement' au recto du présent document).
- Conformément aux dispositions légales applicables, le patrimoine du compartiment est distinct du patrimoine des autres compartiments de la SICAV, ce qui implique notamment que les droits des investisseurs et autres créanciers de ce compartiment sont limités aux actifs de celui-ci.
- Pour savoir si d'autres classes de parts de ce fonds sont commercialisées dans votre juridiction et pour de plus amples informations sur ce produit (risques, charges fiscales ou autre), vous pouvez consulter le prospectus ou le site web susmentionné. Pour plus de précisions sur les termes employés dans ce document, veuillez vous référer au lexique disponible sur le site <https://funds.degroofpetercam.com> (onglet 'Lexique').
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de Degroof Petercam Asset Services sont disponibles sur le site internet www.dpas.lu. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.